



## Non respect d'un jugement

Par **Corinne5570**, le **29/11/2015 à 10:21**

Bonjour je vais expliquer au plus vite ma situation...le 5 octobre 2015 mon ex a été jugé pour menaces de mort répétées et harcèlement. Celui-ci a été condamné à deux ans de mise à l'épreuve, 3 mois de sursis et une interdiction d'être au abords de mon domicile ainsi qu'une interdiction de rentrer en contact avec moi. Il a respecté pendant environ 15 jours ce jugement...maintenant il vit juste en bas de mon domicile donc il me rend impossible de sortir tellement il est violent et je le crains énormément...quand j'appelle le commissariat (hier encore) l'agent de police me dit que si il ne m'agresse pas faut le laisser. À quoi sert un jugement si même la police ne le respecte pas ? Que puis-je faire ? À qui écrire pour informer que mon ex ne respecte pas le jugement ? Faut-il attendre que je me retrouve encore dans une situation où il me menace avec une arme avant que cela bouge ? Je vous remercie de vos réponses

Par **DolceRebelandMe**, le **10/02/2016 à 18:35**

Bonjour, je suis dans la même situation que toi. et je sais combien c'est fatiguant, difficile et rageant de se battre sans cesse pour avoir une vie juste normale.

Comme toi un jugement a été prononcé avec interdiction de toutes formes de contact : verbale, sms, email, appel, physique.

Et dès le soir il m'envoie des sms. Je vais retourner à la gendarmerie et déposer plainte. Si tu ne déposes pas plainte le procureur ne pourra pas statuer sur un allourdissement de peine. Ne te décourage pas. Je sais combien c'est dur de croire en la justice, la police, etc... L'emprise est compréhensible seulement si on s'y intéresse de près.

Ton message date de 2 MOIS, à cette période je parlais de chez l'homme infâme qui me harcèle encore. Mais je crois que l'on récolte ce que l'on sème. et que le crime ne reste pas

impuni!  
Bon courage a toi.

Par **Corinne5570**, le **10/02/2016** à **20:37**

Bonsoir :) merci d'avoir répondu .la situation c un peu arranger pour moi car la police la trouver a plusieurs reprises et ce dernier a été convoqué devant la juge d'application des peines vu qu'il a deux ans de mise a l'épreuve je pense qu'il a été remis en place lors de sa convocation..ce n'est pas encore ça qui es ça mais ya de l'amélioration quand même .c'est stressant fatigant de vive ainsi ..bon courage aussi a toi et soit forte.

Par **eozen**, le **11/02/2016** à **10:55**

Bonjour,

J'ai été condamné à la même chose dans le cadre d'une illégitime défense malgré un risque d'au moins 12 mois d'ITT parce que je suis travailleur handicapé avec carte de priorité avec ma voisine mais le tribunal correctionnel a lourdement insisté pour que je puisse continuer à habiter en famille mon logement malgré la demande d'expulsion du parquet et donc je la croise tous les jours mais j'ai été condamné à ne pas lui dire bonjour!!!!

Cdlmt.